

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

Treizième session de la Conférence des Parties
Bangkok (Thaïlande), 2-14 octobre 2004

Projet de documents pour les sessions de la Conférence des Parties

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

Ce document a été préparé par un groupe de travail du Comité II après discussion des documents CoP13 Doc. 11.1, Doc. 11.2 et Doc. 11.3.

Le groupe de rédaction comprenait le Président du Comité pour les animaux, la Présidente du Comité pour les plantes, le Coprésident du Comité de la nomenclature (flore), l'Australie, le Mexique et les Pays-Bas; il était présidé par les Pays-Bas.

Le groupe de rédaction a estimé qu'il n'était ni faisable ni souhaitable de rédiger un mandat durant la CdP13. Il a jugé essentiel l'apport des Comités CITES. En conséquence, dans les projets de décision suivants, il a établi un processus pour élaborer un mandat et mettre en place l'examen.

PROJETS DE DECISIONS RELATIFS AU DOCUMENT COP13 DOC. 11.1

- 13.xx Le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature prépareront un projet de mandat pour l'examen avec pour objectif d'améliorer et de faciliter l'accomplissement de leurs fonctions. Les Comités soumettront au Comité permanent ce mandat avant la fin de 2005.
- 13.xx Le Comité permanent établira un processus pour l'examen et le commencera en s'appuyant sur le mandat préparé par les Comités CITES; il fera rapport à la CdP14.

TEXTE DU DOCUMENT COP13 DOC. 11.2

Le Comité II a chargé le groupe de rédaction d'approfondir le paragraphe g).

Le groupe de rédaction recommande les modifications suivantes au paragraphe g):

- g) que, dans la mesure du possible, le Secrétariat prévoit le paiement, sur requête, de frais de déplacement raisonnables et justifiables des membres, y compris pour la participation aux sessions du Comité pertinent et de la Conférence des Parties, ~~aux membres,~~ et les autres frais du Président du Comité permanent, du Comité pour les animaux, et du Comité pour les plantes, et du Comité de la nomenclature en particulier, en particulier pour les représentants des pays en développement ou à économie en transition;

Le groupe de rédaction recommande une décision visant à aider à l'application de ce paragraphe.

- 13.xx Le Secrétariat explorera des options de financement pour garantir que les représentants régionaux au Comité pour les animaux et au Comité pour les plantes et les Coprésidents du Comité de la nomenclature des pays en développement et des pays à économie en transition participent aux sessions de la CdP et participent pleinement au Comité pour les animaux, au Comité pour les plantes et au Comité de la nomenclature.

Le Comité II a chargé le groupe de travail d'approfondir le document CoP13 Doc. 11.2, annexe 2.

Le nouveau texte proposé est souligné et le texte supprimé est barré.

PROJETS DE DECISIONS DE LA CONFERENCE DES PARTIES

A l'adresse du Comité pour les animaux et du Comité pour les plantes

- 13.xx Le Comité pour les animaux, ~~et le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature~~ examineront à leurs sessions la capacité de les conditions dans lesquelles leurs membres et de leurs suppléants d'accomplir leurs tâches, afin de garantir la continuité et une représentation régionale effective, et feront rapport au Comité permanent sur leurs conclusions.
- 13.xx ~~Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes préciseront et formaliseront le processus de remplacement de leurs membres et de leurs suppléants, et soumettront un rapport à ce sujet à la 14^e session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat veillera à attirer l'attention du Comité permanent sur toute vacance de poste au Comité pour les animaux, au Comité pour les plantes et au Comité de la nomenclature afin que ce dernier recherche une solution.~~
- 13.xx Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes formeront un groupe de travail commun travaillant par courriel et comprenant deux représentants de chaque Comité, ~~le Secrétariat~~ et un président nommé pour préparer un manuel pour les représentants régionaux en 2005, expliquant le rôle et les tâches des représentants, leur donnant des avis pratiques sur la manière de remplir leur mandat, applicable dans différentes situations culturelles, et contenant des informations pour les organes de gestion et les autorités scientifiques des Parties et des gouvernements expliquant le rôle et les tâches des représentants régionaux, et les obligations des Parties et des gouvernements envers les représentants régionaux. Un financement externe sera recherché pour l'impression du manuel.

A l'adresse du Secrétariat CITES

- 13.xx ~~Le Secrétariat enverra aux Parties une notification leur demandant de lui indiquer le 1^{er} avril 2005 au plus tard, le nom et l'adresse les plus récents des personnes que le Comité pour les plantes et le Comité pour les animaux peuvent contacter, conformément à la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12), annexe 2, second DECIDE, paragraphe c). Le Secrétariat compilera un registre de ces personnes et le placera sur le site Internet de la CITES. Les Parties indiqueront au Secrétariat, le 1^{er} avril 2005 au plus tard, la personne à contacter pour le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature ainsi que les coordonnées (courriel, téléphone et fax). Ces informations seront placées sur le site Internet de la CITES.~~
- 13.xx ~~Le Secrétariat préparera un agenda annuel pour le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes et leurs représentants régionaux, et le placera sur le site Internet de la CITES. publiera sur le site Internet de la CITES les dates butoirs pertinentes pour le Comité pour les animaux, le Comité pour les plantes et le Comité de la nomenclature.~~
- 13.xx ~~Le Secrétariat vérifiera si le niveau de sa communication des informations aux représentants régionaux est adéquate. Le Secrétariat veillera à ce que les informations sur les questions CITES, notamment les documents pertinents, soient envoyées aux représentants soit sous forme imprimée, soit par courriel, selon la demande des représentants.~~

TEXTE DU DOCUMENT COP13 DOC. 11.3

Le Comité II confirme que seules les questions relatives à la constitution et au fonctionnement du Comité de la nomenclature figurant dans le document CoP13 Doc. 11.3 (Rev. 1), annexe 2 seront renvoyées au groupe de rédaction.

Le groupe de rédaction recommande ce qui suit concernant les changements proposés par le Mexique dans le document Doc. 11.3, annexe 2, concernant la résolution Conf. 11.1 (Rev. CoP12:

Changements dans le titre de l'annexe 3 – le groupe de rédaction n'a pas accepté le changement proposé.

Premier "DECIDE" a) ii) – le groupe de rédaction a accepté le texte supplémentaire proposé.

Premier "DECIDE" b) – le groupe de rédaction n'a pas accepté les changements proposés.

Premier "DECIDE" c) – le groupe de rédaction a convenu que le paragraphe devrait se lire comme suit:

"Que le Coprésident coordonnera, suivra et analysera l'apport nécessaire des spécialistes pour accomplir les tâches assignées par les Parties, communiquera régulièrement avec le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes afin de les informer sur les progrès accomplis, et fera rapport à temps à chaque session de la Conférence des Parties; et"

Le groupe de rédaction n'est pas parvenu au consensus sur les autres changements dans le document CoP13 Doc. 11.3 (Rev. 1) annexe 2, mais a convenu que les changements proposés concernent des questions devant être couvertes dans le mandat pour l'examen des comités CITES.

TEXTE DU RAPPORT DE LA PRESIDENTE DU COMITE POUR LES PLANTES

Le Comité II a noté que les recommandations concernant la représentation régionale, énoncées dans le rapport de la Présidente du Comité pour les plantes, seront renvoyées au groupe de rédaction.

Le groupe de rédaction recommande de remplacer les deux décisions par ce qui suit:

13.xx Le Secrétariat recherchera des fonds à l'appui de la tenue de réunions régionales à l'occasion de séminaires régionaux ou autres réunions connexes organisées par le Secrétariat. Les représentants régionaux prépareront l'ordre du jour et présideront la réunion.